



Interventions amiante en sous-section 4 - Cumul de fonctions - Formation recyclage



Durée

7 heures

1 jour



Prérequis

- Avoir suivi et validé la formation préalable ou la formation de recyclage dans un délai n'excédant pas 3 ans.
- Transmettre l'attestation de compétence correspondante et en cours de validité délivrée lors de la formation précédente.



Public concerné

Travailleur assurant à la fois les fonctions relevant des catégories d'encadrement technique et/ ou d'encadrement de chantier et/ ou d'opérateur



Validité

3 ans



Effectif maximum

8 personnes



Qualification Intervenant (e)(s)

Formateur formé et qualifié à la pédagogie et à la maîtrise du risque amiante suivant les processus internes DEKRA.



Moyens pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation sur plateforme pédagogique.



Modalités d'évaluations

Epreuve théorique de 20 minutes élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances.

Epreuve pratique de 60 minutes incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire.

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétence validant les acquis en cas de réussite aux évaluations

Objectifs

- Mettre à jour les connaissances et compétences des travailleurs cumulant les fonctions à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4.
- Renouveler son attestation de compétence en cumul de fonctions relative à l'intervention sur ou à proximité de matériaux ou d'équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante (dites interventions amiante sous-section 4).

Programme

REX et partage de bonnes pratiques

- Attentes des stagiaires et retours d'expérience des stagiaires sur les situations rencontrées depuis la dernière formation
- Identification commune des points sensibles à traiter

Rappels théoriques et pratiques suivants les points sensibles identifiés

Présentation des évolutions réglementaires, des meilleurs pratiques et des évolutions techniques en vigueur depuis 3 ans

Le + DEKRA



Interventions amiante en sous-section 4 - Cumul de fonctions - Formation recyclage

- La dématérialisation de la formation,
- Des formateurs, des experts techniques et un réseau de partenaires en France,
- Une méthodologie éprouvée,
- Une pédagogie innovante,
- Un espace client,
- Une démarche RSE avec la fourniture de 90% de nos livrets sous format digital.

Flashez ce QRCode
pour accéder à notre
site internet



Modalités d'accessibilité

DEKRA est mobilisé au travers de sa mission Handicap et mettra tout en oeuvre pour la pleine réussite de ses formations



Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

La formation à la "Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels cumulant des fonctions d'encadrement technique /ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur - interventions sous-section 4" est enregistrée au Répertoire Spécifique (RS) des formations certifiantes/habilitantes de France Compétence sous la référence RS6420.

En savoir plus sur notre page « Formations certifiantes RNCP/RS proposées par DEKRA » :
<https://www.formation-dekra.fr/formations-certifiantes-rncp-rs-proposees-par-dekra>